

RAPPORT FINANCIER

SINERGY INFRASTRUCTURE SA

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2024

	2024	2023
	CHF	CHF
Droit d'utilisation des réseaux	28'278'945,20	24'569'177,55
Travaux de tiers et autres services	6'790'414,90	6'023'596,05
Prestations Sinergy / Commune	1'779'764,35	1'446'380,55
Autres produits	3'242,00	5'000,00
Total des produits	36'852'366,45	32'044'154,15
Achat de matériel-outillage, entretien et réparation	- 2'202'441,90	- 2'569'604,35
Timbre THT-services système	- 9'756'643,15	- 6'497'659,15
Utilisation du domaine public	- 1'070'838,00	- 1'083'134,00
Prestations de services	- 4'425'182,95	- 4'242'293,90
Charges de personnel	- 8'933'478,85	- 8'030'437,60
Autres charges générales	- 1'364'593,54	- 1'360'201,75
Variation des provisions et pertes s/débiteurs	835'645,70	68'394,80
Amortissements	- 8'994'019,85	- 7'595'445,34
Total des charges	- 35'911'552,54	- 31'310'381,29
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts	940'813,91	733'772,86
Produits financiers	74'913,05	72'944,68
Charges financières	- 530'773,65	- 386'572,25
Charges et produits hors exploitation	0,00	0,00
Impôts	- 380'924,00	- 314'401,70
RESULTAT DE L'EXERCICE	104'029,31	105'743,59

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
ACTIF CIRCULANT		
Liquidités	1'219'340,94	57'372,24
Créances résultant de livraisons et de prestations	4'010'359,65	4'124'884,55
Créances envers des personnes ou entités apparentées	5'122'337,93	1'003'571,44
Provision pour pertes sur créances	- 78'000,00	- 119'000,00
Autres créances à court terme	2'589'483,96	1'286'068,10
Actifs de régularisation	395'869,60	208'445,90
	13'259'392,08	6'561'342,23
ACTIF IMMOBILISE		
Participations	2'089'041,00	1'844'041,00
<i>Immobilisations corporelles</i>		
- Installations et réseaux	181'505'680,86	173'119'315,30
- Autres immobilisations corporelles	8'828'035,11	7'672'198,36
	192'422'756,97	182'635'554,66
Fonds d'amortissement	- 146'214'624,20	- 137'815'501,35
	46'208'132,77	44'820'053,31
TOTAL DE L'ACTIF	59'467'524,85	51'381'395,54

PASSIF	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
CAPITAUX ETRANGERS		
Dettes à court terme		
Dettes résultant de livraisons et de prestations	6 525 490,40	6 081 181,55
Autres dettes à court terme	1 653 017,36	375 488,96
Dettes envers des personnes ou entités apparentées	3 107 347,40	6 762 388,50
Dette bancaire à court terme	6 000 000,00	—
Passifs de régularisation	569 322,05	541 018,20
	17 855 177,21	13 760 077,21
Dettes à long terme et provisions		
Dettes à lt envers personnes ou entités apparentées	4'100'000,00	6'150'000,00
Dettes à lt envers tiers	22'000'000,00	16'000'000,00
Provisions à long terme	1'484'070,00	1'447'070,00
	27'584'070,00	23'597'070,00
	45'439'247,21	37'357'147,21
CAPITAUX PROPRES		
Bénéfice de l'exercice	104'029,31	105'743,59
Bénéfice reporté	490'227,13	489'770,74
Réserve spéciale	3'048'000,00	3'048'000,00
Réserve légale issue du bénéfice	305'521,20	300'234,00
Réserve issue apport en capital	80'500,00	80'500,00
Capital-actions	10'000'000,00	10'000'000,00
	14'028'277,64	14'024'248,33
TOTAL DU PASSIF	59'467'524,85	51'381'395,54

NOTES	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Créances envers des personnes ou entités apparentées		
C/C Sinergy Commerce SA	5'122'337,93	1'003'571,44
	5'122'337,93	1'003'571,44
Dettes bancaires à court terme		
Emprunt BCV 1.06% s/ 1 ans	6'000'000,00	—
	6'000'000,00	—
Dettes envers des personnes ou entités apparentées		
C/C Commune de Martigny	1'057'347,40	4'712'388,50
Emprunt Commune de Martigny - part remboursable à c.t.	1'250'000,00	1'250'000,00
Emprunt Commune de Martigny-Combe - part rbt à c.t.	800'000,00	800'000,00
	3'107'347,40	6'762'388,50
Dettes à long terme envers des personnes ou entités apparentées		
Emprunt Commune de Martigny	2 500 000,00	3 750 000,00
Emprunt Commune de Martigny-Combe	1 600 000,00	2 400 000,00
	4 100 000,00	6 150 000,00
Dettes à long terme tiers		
Emprunt BCVs 1.84% s/ 5 ans	10'000'000,00	10'000'000,00
Emprunt BCVs 1.57% s/ 5 ans	6'000'000,00	6'000'000,00
Bons de caisse (art. 973c CO) - Vontobel 1.76% s/ 10 ans	6'000'000,00	—
	22'000'000,00	16'000'000,00
Provisions à long terme		
Provision Caisse de pension	—	—
Provision Pont AVS	1'411'750,00	1'374'750,00
Provision raccordements	72'320,00	72'320,00
	1'484'070,00	1'447'070,00

Annexe aux comptes 2024

31.12.2024

31.12.2023

1. Information sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux directives de la loi suisse, en particulier les art. 957 à 962 du Code des Obligations

2. La moyenne annuelle des emplois à plein temps n'est pas supérieure à 250.

3. Principales participations

	% de participation	% de participation
- Participation au capital action de Valgrid SA valeur nominale du capital-actions CHF 37'000'000.-	2.66%	2.66%
- Participation de 14% au capital action de ValEole SA valeur nominale du capital-actions CHF 2'000'000.-	14%	14%
- Participation de 10% au capital action de RhôneEole SA valeur nominale du capital-actions CHF 2'250'000.-	10%	10%
- Participation de 49% au capital action de Réseau CAD Fully SA, valeur nominale du capital-actions CHF 500'000.-	49%	—

4. Pas d'autres remarques à formuler

Proposition d'utilisation du bénéfice résultant du bilan au 31.12.2024

Pertes et profits reporté	CHF	490'227,13
Bénéfice de l'exercice 2024	CHF	104'029,31
	CHF	594'256,44
./. 1ère attribution à la réserve générale (5% du bénéfice total)	CHF	5'201,45
./. Dividende de 1 %	CHF	100'000.00
Pertes et profits reporté au 31.12.2024	CHF	489'054,99

RAPPORT DE RÉVISION



Rue du Rhône SA
CP 759
1920 Martigny
T. 027 722 47 57
F. 027 722 71 54
www.nofival.ch

A l'assemblée générale
de Sinergy Infrastructure SA
1920 Martigny

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT à l'assemblée générale de Sinergy Infrastructure SA, Martigny

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, comptes de pertes et profits et annexe) de Sinergy Infrastructure SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'Administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Martigny, le 7 mai 2025

NOFIVAL SA

Julien Monod
Expert réviseur agréé
(Réviseur responsable)


Mathias Pellaud
Réviseur agréé

DINI & ASSOCIÉS SA

Daniel Murisier
Expert réviseur agréé
(Réviseur responsable)


Philippe Dini
Expert réviseur agréé

Annexes : comptes annuels et proposition concernant l'emploi du bénéfice